

Vue d'ensemble <

Fiches thématiques France

Fiches thématiques Europe

Annexes

Tableaux détaillés



La protection sociale en France et en Europe en 2017

Dans un contexte économique favorable tant en France qu'en Europe, le solde du système français de protection sociale est redevenu excédentaire en 2017 à 5,2 milliards d'euros, soit 0,2 % du PIB. Les ressources de la protection sociale, portées par la reprise économique, progressent à un rythme plus élevé que les dépenses en 2017 (+2,8 %, contre +1,8 %). Avec près d'un tiers du PIB (32,1 % en 2016) consacré aux prestations sociales, la France reste en tête des pays membres de l'UE-28, où la moyenne s'établit à 27,1 %.

L'activité économique est plus dynamique en 2017 en France et en Europe

En 2017, le PIB français augmente de 2,3 % en volume, après 1,1% en 2016. Avec l'Allemagne, le Danemark et l'Autriche, la France ainsi affiche un taux de croissance proche de la moyenne au sein de l'UE-28 (2,4 %).

En France, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) s'élève en 2017 à 9,4 % en moyenne annuelle, soit un niveau plus bas qu'en 2016 (10,1%). Par ailleurs, le taux d'emploi augmente de 0,2 point en moyenne annuelle (après +0,1 point en 2016). Dans ce contexte d'amélioration de l'emploi, la croissance de la masse salariale du secteur privé gagne de nouveau en dynamisme en 2017 (+3,6 %, après +2,4 % en 2016). Cette accélération est à la fois portée par la hausse de l'emploi (+1,9 %, après +1,1 % en 2016) et du salaire moyen par tête (+1,7 %, après +1,4 % en 2016), le smic ayant été revalorisé de 0,9 % en 2017 (après +0,6 % en 2016). L'inflation (hors tabac) s'établit à +1,0 % (après +0,2 % en 2016), du fait notamment du rebond des prix de l'énergie (voir fiche 1).

À l'image de la France, l'ensemble des pays de l'UE-28 présente une croissance positive en 2017, certains bénéficiant d'une reprise plus marquée que d'autres. En Irlande et dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, les taux de croissance augmentent de plus de 4 % par rapport à 2016. 5 des 28 États membres (la Grèce, l'Italie, la Croatie, le Portugal et la Finlande) ont toujours un PIB en volume inférieur à celui de 2008. La Grèce reste le pays qui a la croissance la plus faible de l'UE-28, malgré une forte hausse en 2017 (1,5 %, après -0,2% en 2016).

Globalement, la reprise de la croissance en Europe depuis 2014, année au cours de laquelle le PIB européen a dépassé son niveau d'avant-crise, est à rapprocher principalement du rebond de la consommation des ménages. Celle-ci est portée par la hausse de l'emploi, le recul du chômage, la hausse du revenu disponible des ménages et un niveau d'inflation en deçà des objectifs des banques centrales. En particulier, le taux de chômage des 15-64 ans recule pour atteindre 7,8 % en moyenne (après 8,7 % en 2016), enregistrant ainsi la baisse la plus importante depuis 2013. Il demeure néanmoins supérieur à son niveau de 2008 (7,1 %). Toutefois, les écarts importants entre les pays membres persistent, les pays du Sud demeurant bien plus touchés par le chômage que les autres.

L'ensemble des pays européens a traversé une période de grande fragilité budgétaire : la crise économique s'est traduite par un fort accroissement, dès 2009, des déficits publics au sens des critères du traité de Maastricht. Depuis, la situation s'est peu à peu améliorée dans la plupart des pays de l'Union, bien que la réduction des déficits demeure très hétérogène d'un pays à l'autre. En particulier, en France, l'amélioration de la situation économique globale se traduit par une nette diminution du déficit public. Celui-ci recule de 3,5 % du PIB en 2016 à 2,8 % en 2017, permettant à la France, pour la première fois depuis 2007, de respecter ses engagements européens.

Le solde de la protection sociale redevient positif en France pour la première fois depuis 2008

En France, les ressources de la protection sociale, qui représentent 779,7 milliards d'euros en 2017 (tableau 1), augmentent de 2,8 % (après +2,2 %). Comme dans les autres pays membres de l'UE-15, la structure du financement est très liée à l'histoire des systèmes de protection sociale (voir fiche 26). En moyenne, au sein de l'UE-15, les cotisations sociales représentent une large part du financement (54 % en 2016). La France y consacre une part relativement plus élevée (environ 60 %). Toutefois, le poids des autres ressources augmente progressivement depuis 1996, compte tenu notamment de la baisse du coût du travail.

En 2017, la hausse des ressources est portée, pour l'essentiel, par l'accélération des cotisations sociales (+2,9 %, après +1,2 % en 2016). En effet, leur croissance est notamment soutenue par la dynamique de la masse salariale et par l'impact, plus réduit en 2017, des effets des mesures du pacte de responsabilité et de solidarité (voir fiche 8). Les impôts et taxes affectés sont également plus dynamiques (+2,6 %, après +0,5 % en 2016), majoritairement portés par la croissance de la contribution sociale généralisée (CSG) et des autres impôts sur le revenu et le patrimoine.

L'année 2017 est ainsi marquée par une croissance des ressources largement supérieure à celle des emplois (de 1 point). Après une période de déficit due aux effets de la crise économique et financière de 2008, le solde global de la protection sociale¹ redevient excédentaire en 2017 (voir fiche 7) pour s'établir à 5,2 milliards d'euros, soit 0,2 % du PIB.

Tableau 1 Les comptes de la protection sociale, tous régimes

	Montants en milliards d'euros, évolution en %					
	2013	2014	2015	2016	2017	17/16
Emplois	719,6	735,6	746,6	760,5	774,5	1,8
Prestations sociales	675,1	690,2	702,1	715,1	727,9	1,8
Autres (charges financières, etc., y compris compte de capital)	44,5	45,4	44,5	45,4	46,6	2,6
Ressources	712,0	728,9	742,4	758,6	779,7	2,8
Cotisations sociales	440,1	451,3	456,1	461,6	474,9	2,9
Impôts et taxes affectés	178,2	183,1	183,2	184,1	188,9	2,6
Contributions publiques	72,6	74,7	83,8	93,7	96,2	2,7
Autres ressources (y compris compte de capital)	21,1	19,8	19,4	19,3	19,8	2,8
Solde	-7,6	-6,7	-4,2	-1,9	5,2	

Note > Les emplois et ressources sont présentés ici hors transferts internes aux régimes de protection sociale.

Lecture > En 2017, les cotisations sociales collectées, qui s'élèvent à 474,9 milliards d'euros, sont en hausse de 2,9 % par rapport à 2016.

Source > DREES, CPS.

La croissance des prestations de protection sociale reste modérée en France comme en Europe

En France, les dépenses de protection sociale, qui s'élèvent à 774,5 milliards d'euros en 2017 (hors transferts²), augmentent de 1,8 %. Les prestations sociales (727,9 milliards d'euros), qui constituent 94,0 % des dépenses, progressent également de 1,8 %, comme en 2016 (*tableau 1*) [voir fiches 2 et 3].

Les prestations sociales évoluent toutefois à des rythmes contrastés selon le risque (*tableau 2*). Au-delà de leur dynamique tendancielle propre, leurs évolutions dépendent également des mesures de politiques publiques prises dans les différents domaines de la protection sociale. Plusieurs réformes mises en œuvre ces dernières années modèrent la croissance des montants versés, en particulier ceux dévolus à la santé et au risque vieillesse-survie, qui représentent au total plus de 80 % de l'ensemble des prestations sociales.

Tableau 2 Évolution des prestations de protection sociale

	Montants en milliards d'euros, évolution en %					
	2013	2014	2015	2016	2017	17/16
Vieillesse-survie	308,2	314,5	320,0	325,5	331,1	1,7
Vieillesse	270,6	276,5	281,7	287,0	292,3	1,8
Survie	37,5	38,0	38,3	38,5	38,7	0,6
Santé	234,5	240,3	245,2	250,5	255,8	2,1
Maladie	191,1	195,8	200,1	204,6	208,8	2,0
Invalidité	36,0	37,2	38,0	38,9	40,1	3,1
AT-MP	7,4	7,3	7,2	7,0	6,9	-1,9
Famille	53,6	54,4	54,5	54,6	55,2	1,1
Emploi	42,0	42,7	43,3	44,2	44,3	0,1
Chômage	38,7	39,2	39,8	40,1	40,3	0,5
Insertion et réinsertion prof.	3,3	3,5	3,5	4,2	4,0	-3,6
Logement	17,7	18,0	18,1	18,4	18,5	0,8
Pauvreté-exclusion sociale	19,3	20,3	20,9	21,8	23,1	5,9
Ensemble des prestations	675,1	690,2	702,1	715,1	727,9	1,8

Lecture > En 2017, les prestations relatives au risque famille, qui s'élèvent à 55,2 milliards d'euros, sont en hausse de 1,1 % par rapport à 2016.

Source > DREES, CPS.

1. Il correspond au solde des régimes dont la protection sociale constitue l'activité principale (administrations de Sécurité sociale, mutuelles et institutions de prévoyance, etc.) ; les autres régimes sont équilibrés par convention entre emplois et ressources, et leur solde est donc nul.

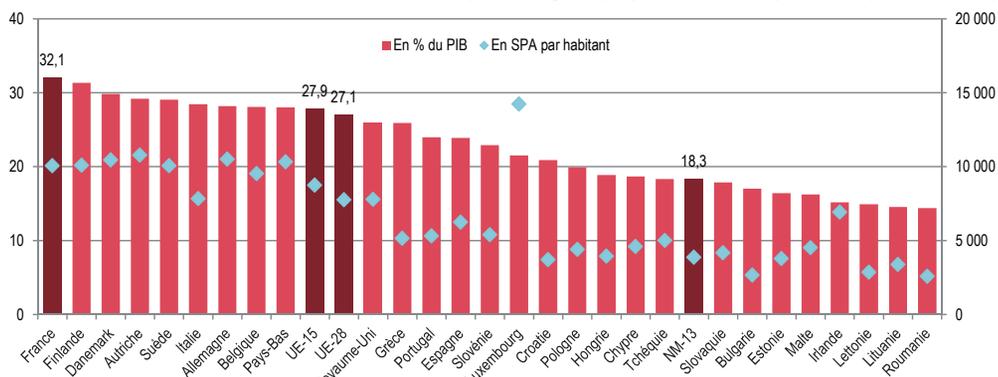
2. Les totaux des emplois et des ressources présentés excluent les transferts internes entre les régimes de protection sociale.

Les prestations continuent ainsi de ralentir tendanciellement en France depuis 2010. Il en va de même dans plusieurs pays de l'UE, compte tenu à la fois des réformes engagées et du rebond économique intervenu dans plusieurs États. Le rôle de soutien au revenu exercé par le système de protection sociale s'est ainsi progressivement réduit. Les dépenses de prestations de protection sociale en volume se sont stabilisées dans l'UE-15 à partir de 2010 et augmentent plus modérément en 2016, dernière année disponible pour les données harmonisées au niveau européen (+1,6 %, après +2,0 %).

En 2016, l'UE-28 consacre 27,1 % de son PIB, soit plus de quatre mille milliards d'euros, aux prestations sociales (voir fiche 22). Cette part varie considérablement entre les États membres (graphique 1), compte tenu notamment des tendances démographiques, des différences de niveaux de vie, de la diversité des systèmes de protection sociale, mais également de facteurs institutionnels et socio-économiques. En particulier, les différences sont très marquées entre les membres de l'UE-15 (27,9 % du PIB) et les treize nouveaux membres ayant adhéré à l'UE depuis 2004 (NM-13, 18,3 % du PIB). Les pays les plus riches au sens du PIB par habitant consacrent, en général, une plus grande part de leur richesse nationale à la protection sociale. La France se situe en tête de ces pays, position qu'elle partage avec le Danemark depuis 2005, avec une dépense totale avoisinant un tiers du PIB. Elle se situe en 7^e position pour les dépenses de prestations sociales en SPA (standard de pouvoir d'achat) par habitant, mais à un niveau plus élevé que la moyenne européenne.

Graphique 1 Ensemble des prestations de protection sociale en Europe en 2016

Prestations en % du PIB (échelle de gauche) et prestations en SPA par habitant (échelle de droite)



Notes > NM-13 : Les 13 États membres ayant rejoint l'Union européenne depuis 2004.

> Le SPA est un taux de conversion qui vise à éliminer les différences de niveaux de prix entre pays.

> En Irlande, les données en part du PIB sont à interpréter avec précaution, le PIB prenant en compte les opérations comptables réalisées par des filiales de firmes multinationales créées en Irlande pour bénéficier du faible taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés.

Lecture > La France se situe en tête des pays européens, avec 32,1 % du PIB en 2016.

Source > Eurostat, Sespros.

En France, comme dans l'ensemble des pays européens, la répartition des dépenses de protection sociale entre les six grands risques sociaux reflète ses caractéristiques sociodémographiques et ses priorités en matière de politiques publiques.

Les prestations afférentes au risque vieillesse-survie restent contenues en 2017

En France, les dépenses versées au titre du risque **vieillesse-survie** (voir fiche 14), qui représentent près de la moitié des prestations de protection sociale (graphique 2), s'élèvent à 331,1 milliards d'euros en 2017. Elles augmentent de 1,7 %, au même rythme que ceux enregistrés en 2015 et en 2016. Les dynamiques modérées de ces prestations découlent notamment du relèvement progressif de l'âge légal de la retraite ainsi que du report de l'âge automatique du taux plein, mis en œuvre dans le cadre de la réforme des retraites de 2010. Ces derniers, associés à des revalorisations des pensions de faible ampleur, ont contribué à contenir l'évolution des effectifs de bénéficiaires.

Au sein de l'UE-28, ces dépenses constituent la part la plus importante du total des prestations (46 %) dans l'ensemble des pays européens à l'exception de l'Irlande, la France se situant dans la moyenne européenne. En 2016, les prestations de vieillesse-survie représentent 12,4 % du PIB dans l'UE-28. En Grèce et en Italie, les niveaux de prestations en parts du PIB sont les plus élevés (16,8 % et 16,4 %). La France (14,6 % en 2016), suivie de l'Autriche, du Portugal et de la Finlande, présente aussi une dépense sensiblement supérieure à la moyenne. En revanche, l'Irlande, la plupart des États membres entrés à partir de 2004, mais aussi le Luxembourg et l'Allemagne consacrent entre 5 % et

11 % de leur PIB aux prestations vieillesse-survie. Ces résultats s'expliquent à la fois par la part de la population en âge d'être retraitée, par le niveau de richesse du pays et par l'effort relatif consacré aux plus âgés.

Les dépenses du risque vieillesse-survie sont moins dynamiques au sein de l'UE-15 et passent d'une croissance de 3,4 % en moyenne annuelle entre 2007 et 2009 à 1,4 % en moyenne annuelle entre 2009 et 2016 (voir fiche 30). Le ralentissement est un peu moindre en France, alors que la dynamique était plus marquée entre 2007 et 2009. Cette inflexion reflète les effets des réformes poursuivies depuis plusieurs années par les États membres en matière de conditions de liquidation des droits à pension et de durée de cotisation, mais également les impacts des mesures à effet plus immédiat sur les finances publiques, telles que la réduction du niveau des pensions versées. Les réformes et les coupes budgétaires atténuent les effets du vieillissement démographique sur la croissance de ces dépenses, qui atteint 0,9 % en moyenne dans l'UE-15 en 2016.

Les dépenses de santé ralentissent en 2017

En France, les prestations liées à la **santé**, qui s'élèvent à 255,8 milliards d'euros, soit environ 35 % de l'ensemble des prestations de protection sociale, ralentissent très légèrement en 2017 (+2,1 %, après +2,2 % en 2016). Les dépenses **maladie** (voir fiche 11), principale composante du risque santé, s'élèvent à 208,8 milliards d'euros (+2,0 % par rapport à 2016). Parmi elles, les soins délivrés en ville augmentent de 2,8 % (après +2,3 % en 2016), sous l'effet notamment de la revalorisation tarifaire des consultations des médecins généralistes (de 23 à 25 euros, intervenue en mai). *A contrario*, les soins délivrés à l'hôpital ralentissent (+2,0 % en 2017, après +2,3 %), compte tenu de la régulation de l'objectif national de dépense d'assurance maladie (Ondam) hospitalier qui se traduit notamment par un ralentissement des volumes.

Au sein des pays de l'UE-28, le risque maladie-soins de santé est le deuxième poste de dépenses de prestations (à l'exception de l'Irlande). Il représente en moyenne 8,0 % du PIB et 30 % du total des prestations en 2016. Cette part varie de 20 % des prestations en Grèce et au Danemark à 38 % en Irlande et 35 % en Allemagne. La part de ce risque en France (29 % en 2016) se situe au niveau de la moyenne européenne (voir fiche 27).

Dans l'UE-15, le risque maladie-soins de santé contribue pour près de la moitié à la croissance totale des prestations sociales en 2016, alors qu'il ne contribuait que pour un quart en 2010. Cette croissance est la conséquence de l'effet combiné de la reprise économique, du vieillissement démographique et, en Allemagne, de la dynamique soutenue de la population liée à l'immigration.

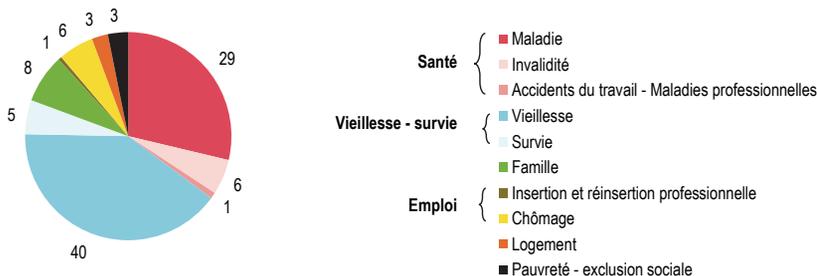
Depuis la crise financière et économique, la maîtrise des dépenses dans l'UE-15 se traduit par des coupes budgétaires et des réformes structurelles, en particulier dans les pays du sud de l'Europe. Ainsi, la croissance des dépenses du risque maladie-soins de santé passe en moyenne annuelle de 4,8 % entre 2007 et 2009 à 1,2 % entre 2009 et 2016, en euros constants. Le rythme de croissance de ces dépenses était nettement plus faible en France entre 2007 et 2009 (2,5 %). Les mesures parfois drastiques, notamment dans les pays du sud de l'Europe, ont fortement ralenti la progression de ces dépenses après la crise des « subprimes ». À titre d'illustration, l'Espagne a mis fin en 2012 à l'universalité de l'accès aux soins et a accru la participation des patients au financement des produits pharmaceutiques. De même, des franchises ont été introduites en Italie en 2011. L'Allemagne fait figure d'exception : elle a supprimé le 1^{er} janvier 2013 le ticket modérateur trimestriel de plusieurs catégories de soins introduit par la réforme Schröder de 2003. Après des années de baisse, les dépenses se stabilisent en Italie (0,3 % en moyenne annuelle entre 2014 et 2016) et repartent à la hausse en Espagne (3,6 % en moyenne annuelle entre 2014 et 2016). En Suède et en Allemagne, la croissance réelle des dépenses de santé atteint en moyenne respectivement 3,7 % et 3,8 % par an entre 2014 et 2016, dans un contexte de croissance démographique (liée à l'arrivée de migrants) et économique.

En France, les prestations liées à l'**invalidité** (voir fiche 12), qui représentent 40,1 milliards d'euros en 2017, augmentent de 3,1 %, (après +2,6 % en 2016). Cette hausse résulte d'une augmentation à la fois du montant moyen versé et des effectifs globaux, du fait notamment de l'allongement de la durée en invalidité induit par le recul de l'âge légal de départ à la retraite.

À l'inverse, les prestations du risque **accidents du travail et maladies professionnelles** (voir fiche 13) diminuent en 2017 de 1,9 % pour s'élever à 6,9 milliards d'euros : le nombre de victimes à indemniser recule, notamment sous les effets du développement des actions de prévention.

Graphique 2 Composition des prestations de protection sociale en 2017 par risque

En %



Source > DREES, CPS.

L'amélioration du marché de l'emploi contient la croissance du risque emploi

En France, les dépenses liées à l'**emploi** (voir fiche 16), qui s'élèvent à 44,3 milliards d'euros, ralentissent nettement en 2017 (+0,1 %, après +2,1 % en 2016). L'évolution des dépenses d'**insertion et réinsertion professionnelles**, qui ne représentent que 9 % du total du risque (4,0 milliards d'euros) mais diminuent de 3,6 % (après +19,1 % en 2016), explique ce ralentissement. En effet, l'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires » dont la fin de la montée en charge se traduit par une baisse significative des dépenses en 2017, bien qu'elles restent supérieures à leur niveau de 2015.

Les dépenses liées au **chômage** augmentent à un rythme légèrement inférieur à celui de 2016 (+0,5 %, après +0,6 %), dans un contexte de baisse du taux de chômage. Elles suivent des évolutions contrastées. La dynamique de l'allocation d'aide au retour à l'emploi est similaire à l'année précédente (+2,1 %, après +2,2 % en 2016). La moindre hausse du nombre de bénéficiaires (+1,3 %, après +2,6 %) est contrebalancée par une revalorisation du montant des allocations d'assurance chômage plus élevée (+0,65 % au 1^{er} juillet 2017 après une absence de revalorisation en 2016). À l'inverse, les prestations versées par le Fonds de solidarité continuent de diminuer (-4,5 %, après -3,7 % en 2016), notamment en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires dans un contexte d'amélioration du marché de l'emploi.

Dans l'UE-28 en 2016, les prestations du risque « chômage¹ » représentent en moyenne 1,3 % du PIB. La part des prestations chômage dans le PIB recule de 0,1 point en moyenne dans l'UE-28 par rapport à 2015. Cette part reste stable dans la plupart des États, baisse dans douze pays et augmente seulement en Autriche, en Estonie et en Lettonie. Au sein de l'UE-15, les dépenses du risque « chômage » diminuent en volume de 2,6 % par an en moyenne entre 2009 et 2016 (après avoir progressé de 29,8 % en 2009). La diminution des prestations de chômage par bénéficiaire (relativement au PIB par tête) fait plus que compenser la forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi dans tous les pays de l'UE-15, sauf en Allemagne, en Finlande et en Suède. En Espagne, une baisse du taux de remplacement entrée en vigueur en 2012 a contribué au fort recul des prestations de chômage par bénéficiaire. Ce recul s'explique aussi en partie par la durée et la gravité de la crise : les chômeurs ayant épuisé leurs droits sortent des systèmes d'indemnisation et basculent vers les dispositifs de solidarité, relevant du risque exclusion sociale au sens de Sespros.

La contribution du risque « chômage » à la croissance globale des prestations de protection sociale s'est ainsi réduite. Alors que le risque « chômage » contribuait à hauteur de 1,6 point à la hausse des prestations en 2009, il contribue à la baisse (pour -0,1 point) en 2016.

Les prestations familiales renouent avec la croissance en 2017

Les prestations liées à la **famille** (voir fiche 15) représentent 55,2 milliards d'euros en France en 2017. Elles augmentent de 1,1 % après deux années de croissance atone liée aux différents effets des mesures de réforme de la politique familiale. Du fait de la fin de la montée en charge de la modulation des allocations familiales en fonction des ressources, les allocations augmentent de 1,3 % en 2017, après deux années de recul.

De même, les montants servis au titre du complément familial et de l'allocation de soutien familial augmentent nettement, conséquence directe des revalorisations exceptionnelles mises en œuvre dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

1. À noter que le risque « chômage » au sens de Sespros (système européen de statistiques intégrées de protection sociale [voir annexe 1]) correspond à la somme des composantes chômage et insertion et réinsertion professionnelles du risque emploi dans les comptes français.

En revanche, l'évolution globale des dépenses est freinée par l'évolution contenue (+0,3 %, après +0,1 % en 2016) de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF)¹ et par la poursuite du tassement de la natalité. Par ailleurs, les réformes de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) mises en œuvre en 2014 et 2015 continuent de modérer les dépenses, notamment au titre de l'allocation de base (-3,4 %, après -4,2 % en 2016) et du CLCA/Prepave (complément de libre choix d'activité, prestation partagée d'éducation de l'enfant) [-21,7 % après -11,7 % en 2016].

En 2016, les prestations famille-enfants représentent en moyenne 2,4 % du PIB en France, une proportion similaire à celle de l'ensemble des pays de l'UE-28. Elles dépassent 3 % du PIB au Danemark, au Luxembourg, en Finlande et en Allemagne. Avec 28 % de sa population âgée de 0 à 19 ans en 2016, l'Irlande compte la plus forte proportion de jeunes. La France arrive en deuxième position avec 25 % de jeunes, suivie du Royaume-Uni (24 %), tandis que cette part est plus faible en Allemagne.

Les mesures législatives limitent à nouveau la croissance des dépenses d'aides au logement

Les aides au **logement** (voir fiche 17), qui s'élèvent à 18,5 milliards d'euros en France en 2017, augmentent à un rythme plus faible (+0,8 %, après +1,3 % en 2016), malgré une revalorisation de l'indice de référence des loyers supérieure à celle de 2016. En effet, les nouvelles mesures législatives mises en œuvre en 2016 et en 2017 contiennent à nouveau la dépense globale. La suppression des aides à partir de certains loyers « seuils », la non-éligibilité des personnes rattachées au foyer fiscal de leurs parents assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune ainsi que la baisse de 5 euros par mois au 1^{er} octobre 2017 des montants versés (et de leur seuil minimal de versement) se traduisent par une faible hausse des montants moyens versés mais également du nombre de personnes éligibles.

Les ménages européens consacrent en moyenne plus d'un cinquième de leur revenu disponible au logement. En 2016, les prestations de logement versées représentent en moyenne 0,5 % du PIB au sein des pays de l'UE-28. Parmi eux, la France consacre une dépense supérieure à la moyenne européenne (0,8 % du PIB) ; c'est aussi un des rares pays européens où la construction de logements sociaux augmente à un rythme soutenu et où la privation sévère (proportion de personnes vivant dans un logement surpeuplé et insalubre) est à la fois inférieure à la moyenne européenne et en recul (-0,7 point depuis le début de la crise).

Les dépenses de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale augmentent de façon soutenue

En France, les prestations versées au titre de la lutte contre la **pauvreté et l'exclusion sociale** (voir fiche 18) augmentent sensiblement depuis 2012 (+4,4 % par an en moyenne ; +5,9 % en 2017), pour atteindre 23,1 milliards d'euros en 2017.

La hausse des prestations liées à l'activité (RSA activité, prime pour l'emploi et prime d'activité à partir de 2016) est très marquée (17,0 %, après 5,6 % en 2016). En effet, la prime d'activité, moins sélective et plus avantageuse que les anciens dispositifs, poursuit sa montée en charge et est versée en 2017 à près de 2,8 millions de foyers. Par ailleurs, les montants versés au titre du RSA progressent légèrement (+0,5 %, après +3,2 % en 2016) du fait de la revalorisation exceptionnelle de son montant forfaitaire dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté. Cet effet est atténué en 2017 par la diminution du nombre de bénéficiaires liée à l'amélioration du marché du travail. La suppression au 1^{er} janvier 2017 du cumul pendant trois mois du RSA et des revenus d'activité lors d'une reprise d'emploi affecte également les montants versés à la baisse.

En 2016, le risque exclusion sociale représente 2 % des prestations sociales en moyenne en Europe, soit 0,6 % du PIB (voir fiche 34). Rapportées à la population totale, la France y consacre près du double des montants moyens de l'UE-28 même s'ils sont très inférieurs à ceux consacrés par certains pays nordiques ou les Pays-Bas. En 2017, le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale² (fiche 24) demeure supérieur de 4 millions par rapport à 2008 dans les pays de l'UE-15, conséquence de la crise économique. L'Espagne, l'Italie et la Grèce ont connu les plus fortes hausses (+4,4 millions). En 2017, dans la moitié des pays de l'UE-15, le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale est toujours supérieur à 2008. En France, entre 2008 et 2017, le nombre de ces personnes baisse de 379 000. En part de la population, le taux diminue de 1,4 point ; c'est l'un des plus faibles en Europe.

1. Qui sert de base pour le calcul du montant des prestations familiales.

2. Les personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont celles appartenant à au moins l'un des trois groupes suivants : les personnes confrontées au risque de pauvreté monétaire, les personnes en situation de privation matérielle sévère ou les personnes vivant dans des ménages à faible intensité de travail.